

## DECISION MUNICIPALE N° 02-24

**Objet** : demande de subvention CAF au titre du Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants (PIAJE)

### LE MAIRE DE LA VILLE DE LA TRINITE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et L. 2212-2-2, L. 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 de la CNAF et de l'Etat signée le 10 juillet 2023.

**CONSIDÉRANT** la reprise de la compétence Petite Enfance depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 par la commune de La Trinité

**CONSIDÉRANT** l'unité d'accueil Li Calinous 1 d'une capacité de 45 places et Li Calinous 2 d'une capacité de 21 places,

**CONSIDÉRANT** le diagnostic complet engagé par la commune sur les conditions d'accueils de la petite enfance,

**CONSIDÉRANT** que ce diagnostic réalisé de Janvier 2023 à Août 2023 vise à identifier les axes d'amélioration d'accueil de la petite enfance dont l'augmentation des capacités d'accueil et l'amélioration de la performance énergétique,

**CONSIDÉRANT** que la réflexion engagée par la commune sur ces objectifs a permis de décider de la mutualisation des 2 établissements d'Accueil des Jeunes Enfants dans une seule et même logique de travail et en complémentarité aussi bien sur le plan du projet pédagogique que sur les ressources humaines exerçant sur site,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de poursuivre l'extension du nombre de places d'accueil qui a déjà progressé de 56 places en 2020 à 66 places en 2023 et doit augmenter encore jusqu'à 73 places en mutualisant les espaces du bâtiment et en réadaptant les unités.

**CONSIDÉRANT** que ce projet permet également de prévoir la modernisation du système de chauffage par l'installation d'une pompe à chaleur ainsi que de panneaux solaires et un circuit d'autonomie énergétique sur les unités de la buanderie et de la cuisine,

**CONSIDÉRANT** que cette opération consistera en la réalisation des travaux suivants :

DESIGNATION DES TRAVAUX	Budget Prévisionnel TTC
TRAVAUX GROS ŒUVRE	502 273 €
AMENAGEMENT INTERIEUR	58 910 €
EQUIPEMENT SIMPLE ET PARTICULIER	62 000 €
HONORAIRES ET FRAIS ADMINISTRATIFS	114 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>737 283 €</b>

**CONSIDÉRANT** la complexité d'organisation du chantier qui doit être conduit en site non occupé,

**CONSIDÉRANT** que cette opération rentre dans le champ du Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'engager les travaux de mutualisation et d'aménagement des Etablissements d'Accueil Li Calinous 1et Li Calinous 2,

**ARTICLE 2** : D'avoir recours à une maîtrise d'œuvre pour ce projet

**ARTICLE 3** : De fixer le budget prévisionnel à 737 283 € TTC selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES TTC		RESSOURCES		%
TRAVAUX GROS ŒUVRE	502 273 €	CNAF	589 826 €	80 %
AMENAGEMENT INTERIEUR	58 910 €			
EQUIPEMENT SIMPLE ET PARTICULIER	62 000 €	<i>Autofinancement</i>	147 457 €	20 %
HONORAIRES ET FRAIS ADMINISTRATIFS	114 100 €			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>737 283 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>737 283 €</b>	<b>100 %</b>

**ARTICLE 4** : De solliciter auprès de la CNAF l'octroi d'une subvention de 589 826 € dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants (PIAJE) représentant 80 % du projet,

**ARTICLE 5** : De fixer la planification des travaux selon le calendrier suivant :

DEBUT DES TRAVAUX	FIN DES TRAVAUX
08/2024	09/2025

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera communiquée en Conseil municipal sous forme d'un don  
acte. Un extrait est affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ID : 006-210601498-20240726-DM0224\_SUBVCAF-AR

**ARTICLE 7 :** La décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délais de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de la légalité.

La Trinité, le

22 JUL. 2024

Le Maire, Ladislas POLSKI

